MRC D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911
mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 107-2-26

EST par les présentes donné par le soussigné, Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Argenteuil, que le règlement numéro *107-2-26 modifiant le règlement régional numéro 107-22 sur la gestion des contraintes naturelles et anthropiques, visant un projet de développement sur lequel la conciliation est engagée*, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et qu'il est entré en vigueur le 4 novembre 2026.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au www.argenteuil.qc.ca ainsi qu'aux bureaux de la MRC et de ses neuf municipalités locales.

Donné à Lachute ce 5 novembre 2026.

Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Sarah Channell, Greffière-Trésorière de la municipalité du canton de Gore de certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 novembre 2026, entre 9h et 19 h .

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 e jour de novembre 2026.

(signature)